

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE LA RÉGION DE EAST ANGUS
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE
MARDI 11 OCTOBRE 2022
CASERNE EAST ANGUS**

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Sont présents : Dany Langlois, président, Sylvie Boucher, vice-présidente, Pierre Reid, Jean Martel, Antoni Dumont, Nicole Bernier, Lisa Cadorette.

Sonia Dougherty, secrétaire trésorière est aussi présente.

Le président constate que l'assemblée a quorum. Il est 19 h 05.

2. ORDRE DU JOUR

22-033

Sur la proposition Nicole Bernier, appuyée par Lisa Cadorette, l'ordre du jour est adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-034 Réunion ordinaire du 9 août 2022 et extraordinaire du 13 septembre 2022

Sur la proposition de Jean Martel, appuyé par Pierre Reid, les procès-verbaux du 9 août et 13 septembre sont adoptés tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. SUIVI DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu.

6. BILAN FINANCIER

La secrétaire-trésorière répond aux questions du C. A. concernant certaines dépenses.

7. COMPTES ENVOYÉS, PAYÉS, EN COLLECTION

8. COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DU 14 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2022

- Déboursés : 29 165.07 \$
- Salaires : 21 408.39 \$

22-035

Sur la proposition de Nicole Bernier, appuyé par Sylvie Boucher, IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes à payer en date du 11 octobre 2022 pour un montant de 29 165.07 \$ et les salaires pour un montant de 21 408.39 \$.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DIRECTEUR

10. CORRESPONDANCE

Correspondance reçue depuis le 9 août 2022

22-15 CNESST : Sommaire des sommes portées à notre dossier

22-036

Sur la proposition de Lisa Cadorette, appuyée par Nicole Bernier, IL EST RÉSOLU de classer la correspondance.

ADOPTÉE

11. BUDGET 2023

22-037 BUDGET 2023

Il est résolu unanimement d'adopter le budget 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

12. SUBVENTION POUR FORMATION 2023

22-038 SUBVENTION POUR FORMATION 2023

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I, de 10 pompiers pour le programme Pompier II, 5 pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, 5 pompiers au programme véhicule d'élévation, 8 pompiers au programme de désincarcération, 30 pompiers au programme de véhicules hybrides et électriques, 5 pompiers au programme officier non urbain, 5 pompiers au programme gestion d'intervention sauvetage eau vive et 18 pompiers pour autre formation contenu au programme au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Antoni Dumont et appuyé par Nicole Bernier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le

cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉE

13. DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

22-039 DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QUE le président a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents à la secrétaire-trésorière aux termes d'une délégation datée du 11 octobre 2022 faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

Proposé par Jean Martel

Appuyé par Lisa Cadorette

À l'unanimité des membres présents.

QUE le conseil d'administration prend acte et autorise ladite délégation.

ADOPTÉE

14. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

22-040 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la «Loi sur l'accès») ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève de la secrétaire-trésorière et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Proposé par Antoni Dumont
Appuyé par Nicole Bernier
À l'unanimité des membres présents.

QUE le conseil nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité à compter du 22 septembre 2022 :

- Directeur de service incendie
- Chef de division

ADOPTÉE

15. ADJUDICATION DE CONTRAT – VÉRIFICATEUR EXTERNE

22-041 ADJUDICATION DE CONTRAT – VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes comptables.

ATTENDU QUE la Régie a reçu une offre.

Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Régie adjuge le contrat de vérification externe annuelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour une durée totale de 3 ans, et ce pour un montant total de 36 906.98 \$ incluant les taxes avec la quatrième année en option au montant de 14 486.85\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

16. DIVERS

22-042 APPEL D'OFFRES AÉROGLISSEUR ET REMORQUE

Proposé par Jean Martel
Appuyé par Pierre Reid

D'autoriser Dany Robitaille, directeur de service d'incendie d'aller en appel d'offres sur SEAO pour l'aéroglesseur et la remorque.

ADOPTÉE

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET DATE PROCHAINE RÉUNION

Réunion publique le 13 décembre 2022 à 19 h 00.

Jean Martel propose, appuyé par Sylvie Boucher, la levée de l'assemblée, il est 19 h 58.

Dany Langlois
Président

Sonia Dougherty
Secrétaire-trésorière